

## Protocole Médecine d'Urgences Service émetteur : Service d'Accueil des Urgences Pôle : Médecine d'Urgences Version : 1 Date d'application : 07/2012

### I - OBJET DU DOCUMENT:

Prise en charge clinique et thérapeutique d'une entorse de genou

### Entorses du ligament collatéral médial ou latéral

**Examen clinique :** recherche d'une laxité de ligament collatéral médial, latéral, d'un épanchement. Contrôle des ligaments croisés. Contrôle méniscal.

**Contrôle radiographique** si douleur à la palpation des insertions ligamentaires interne ou externe : genou face et profil.

Penser à vérifier l'absence de lésions des plateaux en présence d'un épanchement.

Mise en place d'une attelle de zimmer avec marche autorisée selon la douleur.

Si appui difficile car algique, aide à la marche avec cannes anglaises + HBPM à doses préventives, et contrôle plaquettaire 2 fois par semaine.

Glaçage

Arrêt des HBPM dès que l'appui est possible.

Durée d'immobilisation : 3 semaines.

Contrôle clinique à 3 semaines par le chef de clinique de garde qui décidera de la nécessité d'une consultation de médecine du sport.

## Entorses présumées graves avec hémarthrose :

Prévoir même bilan radiographique.

CAT: Idem

Avis du senior de traumatologie de garde ou son interne par délégation aux urgences en cas de doute.

Si pas de doute radiographique, prescription de kinésithérapie , physiothérapie et mobilisation articulaire (selon modèle) à partir du 21<sup>ème</sup> jour du traumatisme, et convocation en consultation de traumatologie à 1 mois.

Garder la contention par attelle de Zimmer jusqu'à la consultation.

Analgésie dans tous les cas selon le protocole de service.

Rédigé par : DR LECOULES

Vérifié par : PR MANSAT – PR BONNEVIALLE – DR LECOULES

Approuvé par : DR FERNANDEZ



# Protocole Médecine d'Urgences Service émetteur : Service d'Accueil des Urgences Pôle : Médecine d'Urgences Version : 1 Date d'application : 07/2012

	N. A.G.A. WYON		
II - DOMAINE D'APP	'LICATION:		
Service des Urgences Purpan et Rangueil			
III- PERSONNES AUTORISEES (à compléter par le responsable médical signant le protocole) en fonc des références réglementaires.  A prescrire : X Médecin OU A entreprendre □ IDE, □ IADE, □ Sage-femme, □ Manipulateur électroradiologie, □ Masseurs kinésithérapeutes			
A administrer : □ IDE, □ IADE, □ Sage-femme, □ Manipulateur en électroradiologie, □ Masseurs kinésithérapeutes			
IV-DOCUMENT(S) DE REFERENCE :			
V-DOCUMENTS ASSOCIES :			
VI – DEFINITIONS ET ABREVIATIONS :			
HISTORIQUE DES MODIFICATIONS			
N°version I	Date	Nature des modifications	

ANNEE PREVISONNELLE DE REVISION :	
2013	

Rédigé par : DR LECOULES

Vérifié par : PR MANSAT – PR BONNEVIALLE – DR LECOULES

Approuvé par : DR FERNANDEZ